

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025



MOTO-CLUB: Moto-club baugeois

E-MAIL: moto-club-baugeois@orange.fr

TÉLÉPHONE: 06 22 24 08 93 - 06 26 06 49 89

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Moto-club baugeois Nicolas Belanger

N° D'ÉPREUVE FFM: 498

DATE: 13 et 14 septembre 2025

LIEU: La Folie 662 Rte du Lude Pontigné 19150 Baugé en Anjou

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	Pascal Lardeux	Licence : 014489
Délégué FFM (Président de jury) -----	Christian Goux	Licence : 011943
Membre du Jury -----	Marc Guedon - GUILLOTEAU Philippe	Licence : 029982 215703
Membre du Jury -----	Franck Legris	Licence : 179400
Commissaire technique responsable -	Éric Gabriel	Licence : 127457
Responsable du chronométrage -----	Léa Narvor	Licence : 362572

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

SIDECAR CROSS ELITE	
AGE DES PILOTES	16 ans minimum*
AGE DES PASSAGERS	15 ans minimum*
LICENCES	NCO / Inter / LUE
CYLINDRÉES	2T : Au-dessus de 350cc à 750cc 4T : Au-dessus de 350cc à 1000cc
PLAQUES ET NUMÉROS	1

*La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Thomas BIZOUARD**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **Saumur ou Angers**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **environ 45mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **La Folie**

Adresse **662 Rte du Lude Pontigné 49150 Baugé en Anjou**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1670m**

Largeur minimum de la piste **9m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **90m**

Nombre d'OCP* **29**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ SIDECAR :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **30/05/2025**

MCB

[Signature]

VISA DE LA LIGUE

DATE: **05/06/2025**

**LIGUE
MOTO DES
PAYS DE LA
LOIRE**

Signature numérique de
LIGUE MOTO DES PAYS DE
LA LOIRE
DN : cn=LIGUE MOTO DES
PAYS DE LA LOIRE, o, ou,
email=liguepaysdelaloire@f
fmoto.com, c=FR
Date : 2025.06.05 10:28:58
+02'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **02/07/2025**

NUMÉRO: **25/0678**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

[Signature]

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025

CHAMPIONNAT DE FRANCE
QUAD CROSS ELITE



MOTO-CLUB: Moto-club baugeois

E-MAIL: moto-club-baugeois@orange.fr

TÉLÉPHONE: 06 22 24 08 93 - 06 26 06 49 89

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Moto-club baugeois Nicolas Belanger

N° D'ÉPREUVE FFM: 498

DATE: 13 et 14 septembre 2025

LIEU: La Folie 662 Rte du Lude Pontigné 49150 Baugé en Anjou

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	Pascal LARDEUX	Licence : 014489
Délégué FFM (Président de jury) -----	Thierry POMMIER	Licence : 037500
Membre du Jury -----	Mac-GUEDON GUILLOTEAU Philippe	Licence : 029982 215703
Membre du Jury -----	Franck LEGRIS	Licence : 179400
Commissaire technique responsable -	Éric GABRIEL	Licence : 127457
Responsable du chronométrage -----	Léa NARVOR	Licence : 362572

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

QUAD CROSS ELITE	
AGE DES PILOTES	16 ans minimum*
LICENCES	NCO / Inter / LUE
CYLINDRÉES	250 cc à 550 cc 2T ou 4T Mono ou bicylindre
PLAQUES ET NUMÉROS	1

+ TROPHÉES (ISSUS DU SCRATCH) :

Junior -----	16 à 18 ans**
Féminine -----	Tout âge
Vétérane -----	40 ans minimum*

* La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur.

** Les pilotes ne devront pas dépasser l'âge maximum au cours de l'année (ne pas avoir 19 ans dans l'année).

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Thomas BIZOUARD**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **Saumur ou Angers**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **Environ 45mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Terrain La Folie**

Adresse **662 Rte du Lude Pontigné 49150 Baugé en Anjou**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1670m**

Largeur minimum de la piste **9m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **90m**

Nombre d'OCP* **29**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ QUAD :

Pendant les essais : **3036**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **30/05/2025**

MCB

VISA DE LA LIGUE

DATE: **05/06/2025**

**LIGUE
MOTO DES
PAYS DE
LA LOIRE**

Signature numérique de
LIGUE MOTO DES PAYS
DE LA LOIRE
DN : cn=LIGUE MOTO DES
PAYS DE LA LOIRE, o, ou,
email=liguepaysdelaloire
@ffmoto.com, c=FR
Date : 2025.06.05 10:28:20
+02'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **02/07/2025**

NUMÉRO: **25/0678**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

REGLEMENT PARTICULIER 2025
MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



E-MAIL: Moto-club-baugeois@orange.fr

TÉLÉPHONE: 06 22 24 08 93 - 06 26 06 49 89

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Moto-club baugeois Nicolas Belanger

N° D'ÉPREUVE FFM: 498

DATE: Samedi 13 Septembre 2025
Dimanche 14 Septembre 2025

LIEU: La Folie 662 Rte du Lude Pontigné 49150 Baugé en Anjou

ARTICLE 1 / ASSURANCE

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course -----	Pascal Lardeux	Licence : 014489
Président du Jury ou Arbitre* -----	Marc Guedon (samedi)	Licence : 029982
Membre du Jury -----	Claude Trenel Guilloteau Philippe	Licence : 023302 215703
Membre du Jury -----	Franck Legris	Licence : 179400
Commissaire technique responsable -	Joël Marchand	Licence : 016418
Responsable du chronométrage -----	Murielle Lardeux	Licence : 026205

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

[illegible]

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Thomas BIZOUARD**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **Saumur ou Angers**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **Environ 45mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Terrain La Folie**

Adresse **662 Rte du lude Pontigné 49150 Baugé en Anjou**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1670m**

Largeur minimum de la piste **9m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **90m**

Nombre d'OCP* **29**

**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **26/05/25**

MCB

VISA DE LA LIGUE

DATE: **05/06/2025**

**LIGUE
MOTO DES
PAYS DE LA
LOIRE**

Signature numérique de
LIGUE MOTO DES PAYS DE
LA LOIRE
DN : cn=LIGUE MOTO DES
PAYS DE LA LOIRE, o, ou,
email=liguepaysdelaloire@
fmoto.com, c=FR
Date : 2025.06.05 10:29:39
+02'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **02/07/2025**

NUMÉRO: **25/0678**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

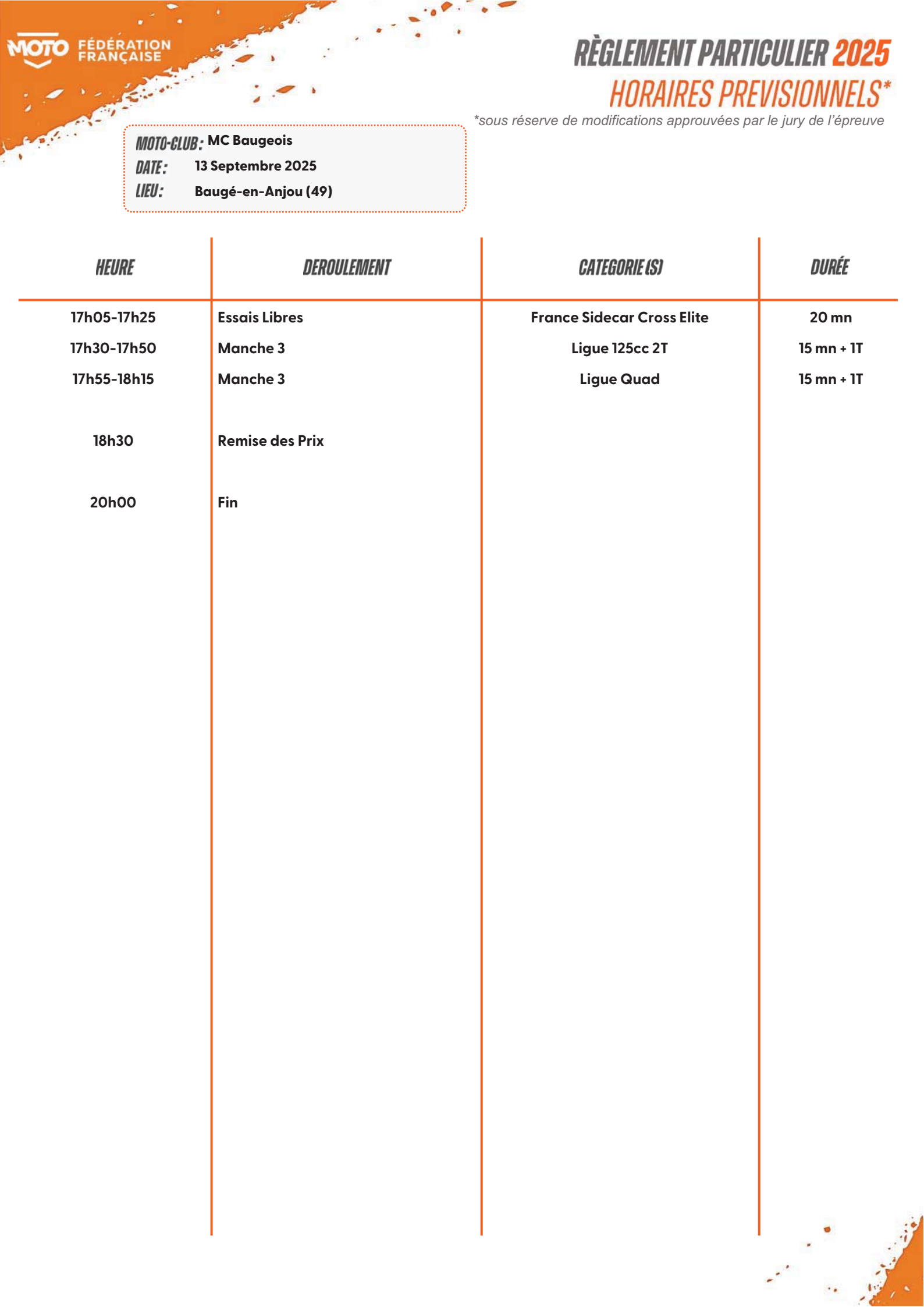
MOTO-CLUB: MC Baugeois

DATE: 13 Septembre 2025

LIEU: Baugé-en-Anjou (49)



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
18h30-20h00	Contrôles administratifs Contrôles techniques	Vendredi 12 Septembre Vendredi 12 Septembre	France + Ligue Ligue
07h00-08h45	Contrôles administratifs Contrôles techniques	Samedi 13 Septembre Samedi 13 Septembre	France + Ligue Ligue
15h00-20h00	Contrôles techniques	Samedi 13 Septembre	France Sidecar
08h30-08h50	Essais Libres + Chronos	Ligue Vétérans-MXF	5 + 15 mn
08h55-09h15	Essais Libres + Chronos	Ligue Espoirs 85cc	5 + 15 mn
09h20-09h40	Essais Libres + Chronos	Ligue 125cc 2T	5 + 15 mn
09h45-10h05	Essais Libres + Chronos	Ligue Quad	5 + 15 mn
	Entracte		
10h30-10h50	Manche 1	Ligue Vétérans-MXF	15 mn + 1T
10h55-11h15	Manche 1	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + 1T
11h20-11h40	Manche 1	Ligue 125cc 2T	15 mn + 1T
11h45-12h05	Manche 1	Ligue Quad	15 mn + 1T
	Repas		
13h50-14h10	Manche 2	Ligue Vétérans-MXF	15 mn + 1T
14h15-14h35	Manche 2	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + 1T
14h40-15h00	Manche 2	Ligue 125cc 2T	15 mn + 1T
15h05-15h25	Manche 2	Ligue Quad	15 mn + 1T
15h30-15h50	Essais Libres	France Sidecar Cross Elite	20 mn
	Entracte		
16h15-16h35	Manche 3	Ligue Vétérans-MXF	
16h40-17h00	Manche 3	Ligue Espoirs 85cc	



*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MC Baugeois
DATE: 13 Septembre 2025
LIEU: Baugé-en-Anjou (49)

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
17h05-17h25	Essais Libres	France Sidecar Cross Elite	20 mn
17h30-17h50	Manche 3	Ligue 125cc 2T	15 mn + 1T
17h55-18h15	Manche 3	Ligue Quad	15 mn + 1T
18h30	Remise des Prix		
20h00	Fin		

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

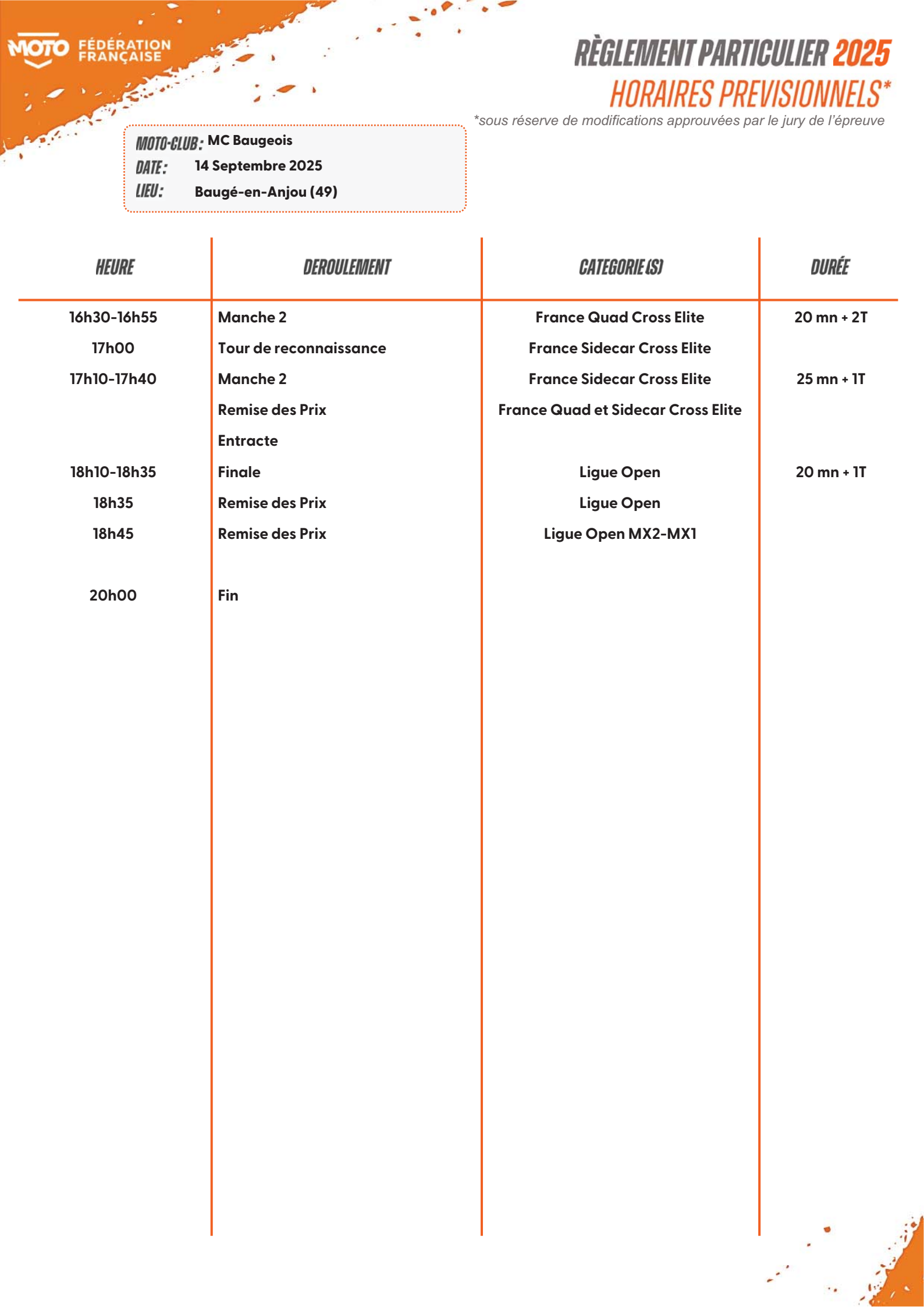
MOTO-CLUB: MC Baugeois

DATE: 14 Septembre 2025

LIEU: Baugé-en-Anjou (49)



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
	Contrôles administratifs	Samedi 13 Septembre	
15h00-20h00	Contrôles techniques	Samedi 13 Septembre	France Sidecar
16h00-19h00	Contrôles techniques	Samedi 13 Septembre	France Quad
15h00-20h00	Contrôles techniques	Samedi 13 Septembre	Ligue Open
07h00-08h00	Contrôles administratifs	Dimanche 14 Septembre	Ligue Open
07h00-08h00	Contrôles techniques	Dimanche 14 Septembre	Ligue Open
08h00-08h20	Essais Libres + Chronos	Ligue Open MX2	5 + 15 mn
08h25-08h45	Essais Libres + Chronos	Ligue Open MX1	5 + 15 mn
08h50-09h10	Essais Libres	France Sidecar Cross Elite	20 mn
09h15-09h35	Essais Libres	France Quad Cross Elite	20 mn
09h40-10h05	Manche 1	Ligue Open MX2	20 mn + 1T
	Entracte		
10h30-10h50	Essais Chronométrés	France Sidecar Cross Elite	20 mn
10h55	Test de départs	France Sidecar Cross Elite	5 mn
11h05-11h30	Manche 1	Ligue Open MX1	20 mn + 1T
11h35-11h55	Essais Chronométrés	France Quad Cross Elite	20 mn
12h00	Test de départs	France Quad Cross Elite	5 mn
	Repas		
14h00	Tour de reconnaissance	France Sidecar Cross Elite	
14h10-14h40	Manche 1	France Sidecar Cross Elite	25 mn + 1T
14h45-15h10	Manche 1	France Quad Cross Elite	20 mn + 2T
15h15-15h40	Manche 2	Ligue Open MX2	20 mn + 1T
	Entracte		
16h00-16h25	Manche 2	Ligue Open MX1	20 mn + 1T



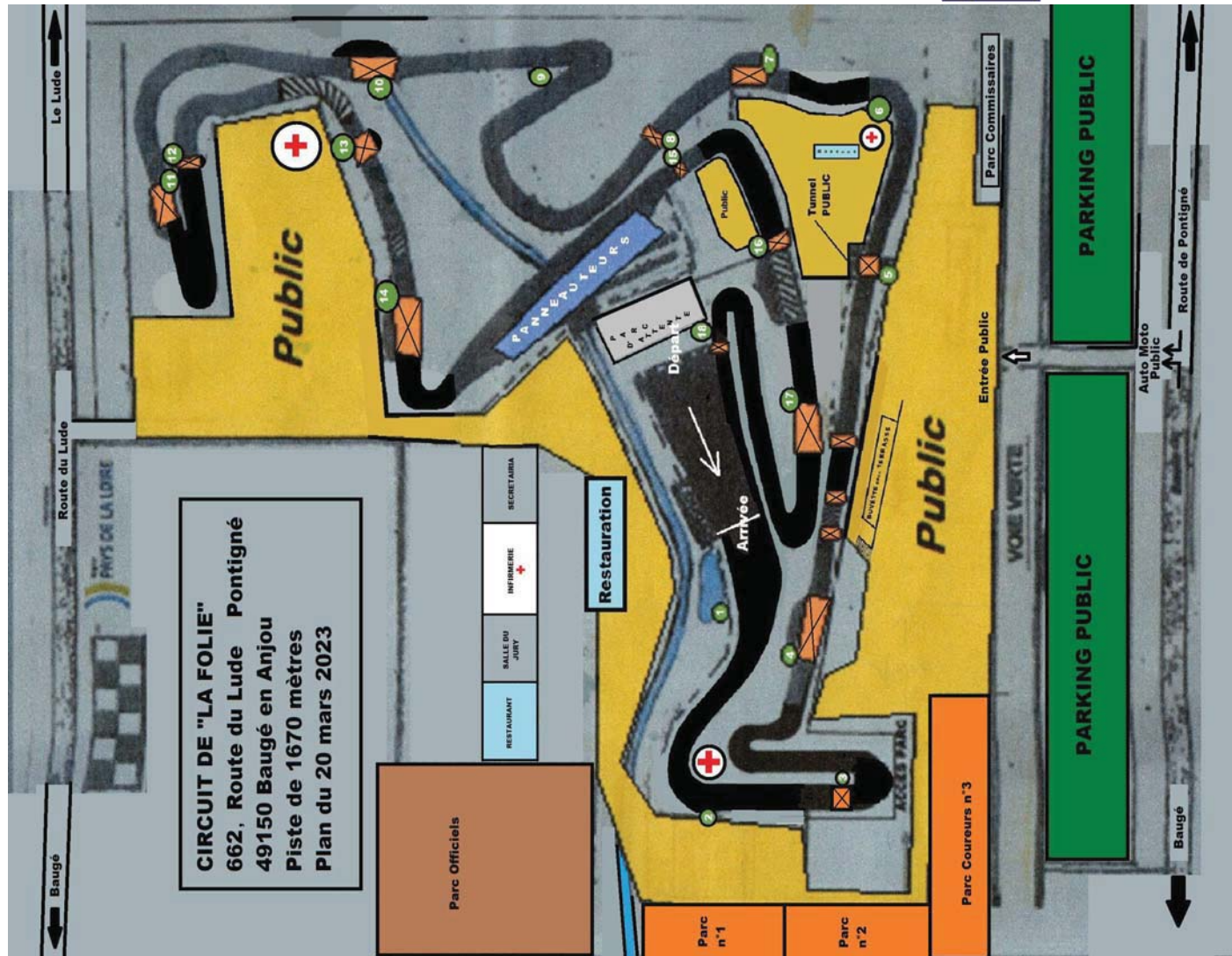
*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MC Baugeois

DATE: 14 Septembre 2025

LIEU: Baugé-en-Anjou (49)

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
16h30-16h55	Manche 2	France Quad Cross Elite	20 mn + 2T
17h00	Tour de reconnaissance	France Sidecar Cross Elite	
17h10-17h40	Manche 2	France Sidecar Cross Elite	25 mn + 1T
	Remise des Prix	France Quad et Sidecar Cross Elite	
	Entracte		
18h10-18h35	Finale	Ligue Open	20 mn + 1T
18h35	Remise des Prix	Ligue Open	
18h45	Remise des Prix	Ligue Open MX2-MX1	
20h00	Fin		



Le 21/03/2023





**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB BAUGEOIS
LA FOLIE 662 RTE DU LUDE PONTIGNE - 49150 BAUGE EN ANJOU

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22185656304-2025-03423** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **CHAMPIONNAT DE FRANCE SIDE-CAR CROSS ÉLITE FINALE ET QUAD CROSS ÉLITE FINALE** se déroulant à **Baugé en Anjou** du **12/09/2025** au **14/09/2025**.

Cette attestation est valable du **12/09/2025** à **16h00** au **14/09/2025** à **22h00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Paris La Défense, le **25 juin 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.